

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 3 JUIN 2013, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- |          |   |
|----------|---|
| 2013-178 | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2013   |
| ---      | <b>Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 30 mai 2013</b>        |
| ---      | <b>Dépôt de la liste datée du 28 mai 2013 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i></b>                                  |
| ---      | <b>Dépôt du registre daté du 30 mai 2013 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny</b>                                |
| 2013-179 | Nomination des membres du conseil municipal, de la directrice générale et de la greffière d'un jour – Concours Conseil municipal junior d'un jour 2013  |
| ---      | <b>Présentation des membres du conseil municipal, de la directrice générale et de la greffière d'un jour – Année 2013</b>   |
| 2013-180 | Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013  |
| 2013-181 | Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 mai 2013   |
| 2013-182 | Paiement d'un montant de 48 000 \$, plus taxes, à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud – Utilisation de la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault à des fins municipales – Année 2013                             |
| 2013-183 | Octroi d'une subvention annuelle à Carrefour mondial de l'accordéon – École internationale de musique   |
| 2013-184 | Octroi d'une contribution financière au centre de la petite enfance <i>Enfant-Bonheur</i> – Aménagement de la cour de l'établissement sis au 12, avenue Côté à Montmagny suivant la réalisation du projet d'ajout de places en garderie |
| 2013-185 | Don à Club Optimiste de Montmagny – Bicyclettes trouvées sur le territoire de la Ville de Montmagny   |
| 2013-186 | Remplacement du titre du poste syndiqué temporaire à temps partiel de « animateur loisirs à horaire variable » par « intervenant en loisirs à horaire variable »  |

- 2013-187 Agent de bureau au Service des finances et de l'approvisionnement – Temps partiel, temporaire
- 2013-188 Autorisation d'utilisation du domaine public et interdiction temporaire de stationnement et de circulation de véhicules sur certaines parties de rues – Diverses activités – Été 2013
- 2013-189 Autorisation de signature d'un protocole d'entente – Présentation à Montmagny du 27<sup>e</sup> colloque annuel de Carrefour action municipale et famille
- 2013-190 Autorisation de signature du deuxième amendement à l'entente avec Natation Montmagny inc. - Gestion des activités aquatiques à la piscine municipale Guylaine-Cloutier
- 2013-191 Autorisation de signature d'une entente avec la Croix-Rouge Canadienne – Services aux sinistrés – 2013-2016
- 2013-192 Fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts – Infrastructures avenue May, entre les rues St-Thomas et St-Louis
- 2013-193 Proclamation du *Mois de la courtoisie* – Juin 2013
- 2013-194 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de M. Jean-Michel Blais – Affichage commercial – 119, rue St-Jean-Baptiste Est (Lot 2 613 861)
- 2013-195 Adoption du règlement numéro 1125 autorisant le greffier à titre de président d'élection à effectuer des dépenses pendant la période électorale et à passer des contrats en conséquence au nom de la Ville de Montmagny
- 2013-196 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement remplaçant l'article 7.2.3 du règlement numéro 1101 régissant l'utilisation de l'eau potable, relatif à l'arrosage d'une nouvelle pelouse ou d'un nouvel aménagement
- 
- Période de questions**
- 
- Tirage du récipiendaire de l'édition 2013 du concours « On décore ta cour » organisé par le Comité consultatif d'embellissement de la Ville de Montmagny**
- 2013-197 Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce trente-et-unième jour du mois de mai deux mille treize.

(Signé) Félix Michaud, avocat  
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2013 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 31 mai 2013 à 16 h 04.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 3 juin 2013, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2013-178

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2013 tel que présenté.

Adoptée

---  
DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 30 MAI 2013

---  
DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 28 MAI 2013 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

---  
DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 30 MAI 2013 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2013-179

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE LA GREFFIÈRE D'UN JOUR – CONCOURS CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR D'UN JOUR 2013

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le Comité de la famille de la Ville de Montmagny organisent annuellement un concours, intitulé « *Conseil municipal junior d'un jour* », s'adressant aux élèves de niveau primaire, de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années, du territoire de la Ville de Montmagny et les invitant à produire un dessin abordant le thème « Vivre à Montmagny »;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce concours, les neuf élèves dont le dessin a été sélectionné sont nommés membres du conseil municipal, du directeur général et du greffier d'un jour et participent à une séance publique télévisée du conseil municipal de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer les élèves suivants membres du conseil municipal, directrice générale et greffière d'un jour dans le cadre de l'édition 2013 du concours *Conseil municipal junior d'un jour*, organisé conjointement par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et le Comité de la famille de la Ville de Montmagny :

NOMS	TITRE
Justin Cloutier	Maire
Édouard Proulx	Conseiller, district # 1
Anaïs Gamache	Conseiller, district # 2
Jean-Michel Coulombe	Conseiller, district # 3
Samuel Caron	Conseiller, district # 4
Sébastien Carrier	Conseiller, district # 5
Antoine Coulombe	Conseiller, district # 6
Léonie Goupil	Directrice générale
Alizée Perreault	Greffière

2. De transmettre copie de la présente résolution à chacun des membres du conseil municipal, directrice générale et greffière d'un jour, aux directeurs des écoles primaires concernées, de même qu'au Comité de la famille et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-180

**PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DE LA GREFFIÈRE D'UN JOUR – ANNÉE 2013**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2013**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2013; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-181

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 21 MAI 2013**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 mai 2013 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-182

**PAIEMENT D'UN MONTANT DE 48 000 \$, PLUS TAXES, À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD – UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JACQUES-CASALT À DES FINS MUNICIPALES – ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT l'entente liant la Ville de Montmagny et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour l'utilisation de la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Jacques-Casalt à des fins municipales;

CONSIDÉRANT les pourparlers entre les parties ayant permis de fixer le montant payable par la Ville pour l'utilisation de la bibliothèque à des fins municipales pendant l'année 2013;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De payer à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud un montant de quarante-huit mille dollars (48 000 \$), plus taxes, pour l'utilisation par la Ville de Montmagny à des fins municipales de la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault pendant l'année 2013; le tout conformément à l'entente intervenue entre ces deux parties, le 22 mars 1983. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 02-702-31-964 et est payable en deux versements; le premier versement au montant de 25 500 \$ étant payable immédiatement et le second, au montant de 22 500 \$, sur réception d'une facture pendant la période automnale et suivant la conclusion d'une analyse de la clientèle réalisée par la Ville.

2. De confirmer à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud que l'abonnement annuel à la bibliothèque est gratuit pour chaque membre d'une famille où l'on retrouve des enfants de 0 à 5 ans; le tout en application de la politique familiale adoptée par la Ville de Montmagny et de son plan d'action.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**OCTROI D'UNE SUBVENTION ANNUELLE À CARREFOUR MONDIAL DE L'ACCORDÉON – ÉCOLE INTERNATIONALE DE MUSIQUE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny contribue au financement de l'école internationale de musique gérée et opérée par le Carrefour mondial de l'accordéon, et ce, depuis son ouverture en janvier 2009;

CONSIDÉRANT que les résultats obtenus par l'école de musique depuis ses tous débuts démontrent qu'elle répond à un besoin des citoyens magnymontois et de l'ensemble de la région et qu'ils ont un impact positif, notamment dans l'accomplissement du plan d'action prévu à la politique culturelle municipale;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'octroyer à Carrefour mondial de l'accordéon une subvention de trente-cinq-mille dollars (35 000 \$) par année, pendant les années 2014 et 2015, pour la poursuite de son projet d'école internationale de musique ayant actuellement pignon sur rue au centre-ville de Montmagny. Cette somme sera puisée à même le poste budgétaire numéro 02-702-21-973 et payable annuellement en deux

versements égaux de 17 500 \$, soit le 15 février et le 15 juillet de chacune des deux années.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Carrefour mondial de l'accordéon de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-184

**OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE *ENFANT-BONHEUR* – AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉTABLISSEMENT SIS AU 12, AVENUE CÔTÉ À MONTMAGNY SUIVANT LA RÉALISATION DU PROJET D'AJOUT DE PLACES EN GARDERIE**

CONSIDÉRANT le projet déposé par le centre de la petite enfance *Enfant-Bonheur* auprès du ministère de la Famille du Québec consistant sommairement en l'ajout de nouvelles places en garderie, dites de garde atypique, dans son établissement situé au 12, avenue Côté à Montmagny et qui permettraient de répondre aux besoins des familles devant composer avec des horaires différents, tels les pompiers, policiers, ambulanciers, travailleurs des industries, etc. en plus de réserver une place importante aux enfants défavorisés et aux enfants ayant des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT la demande formulée à la Ville de Montmagny par le conseil d'administration de *Enfant-Bonheur* visant l'obtention d'une contribution financière destinée au réaménagement de la cour de cet établissement suivant la réalisation de son projet;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Montmagny pour ce projet mobilisateur qui répondrait aux besoins spéciaux de plusieurs jeunes familles et compléterait l'offre de services des CPE en place actuellement sur le territoire puisque la famille demeure au centre de ses préoccupations;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'octroyer au centre de la petite enfance *Enfant-Bonheur* une subvention totale de quarante-mille dollars (40 000 \$), représentant la contribution financière de la Ville de Montmagny pour l'exécution de travaux de réaménagement de la cour de son établissement situé au 12, avenue Côté à Montmagny, lesquels travaux sont complémentaires et conditionnels à la concrétisation de son projet, dont les coûts sont estimés à 800 000 \$, et consistent sommairement à l'ajout de nouvelles places en garderie, dites de garde atypique, qui permettraient de répondre aux besoins des familles devant composer avec des horaires différents, tels les pompiers, policiers, ambulanciers, travailleurs des industries, etc. en plus de réserver une place importante aux enfants défavorisés et aux enfants ayant des besoins particuliers; ladite contribution étant répartie sur quatre ans et payable à raison de 10 000 \$ par année à compter de la concrétisation du projet, lequel doit notamment obtenir préalablement l'autorisation du ministère de la Famille du Québec.

2. De transmettre copie de la présente résolution à *Enfant-Bonheur* et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-185

**DON À CLUB OPTIMISTE DE MONTMAGNY – BICYCLETTES TROUVÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny peut, sous certaines conditions, disposer des biens perdus ou abandonnés sur son territoire et non réclamés;

CONSIDÉRANT qu'elle remet annuellement à l'organisme sans but lucratif Club Optimiste de Montmagny les bicyclettes trouvées sur son territoire, entre autres, par les agents de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, elle peut accorder des subventions à de tels organismes ;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De faire don à l'organisme sans but lucratif Club Optimiste de Montmagny des bicyclettes trouvées sur le territoire de la Ville de Montmagny pendant la période s'échelonnant du mois de mai 2012 au mois de mai 2013, dont le propriétaire n'a pu être identifié et qui n'ont pas été réclamées.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Club Optimiste de Montmagny.

Adoptée

2013-186

**REMPLACEMENT DU TITRE DU POSTE SYNDIQUÉ TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL DE « ANIMATEUR LOISIRS À HORAIRE VARIABLE » PAR « INTERVENANT EN LOISIRS À HORAIRE VARIABLE »**

CONSIDÉRANT qu'un poste à temps partiel intitulé « Animateur loisirs à horaire variable » a été créé par la résolution 2012-026 pour combler des besoins temporaires au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT l'opportunité de remplacer l'appellation du poste créé de manière à mieux représenter l'intervention dans le milieu exercée par le titulaire de ce poste par rapport aux animateurs embauchés au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dont les animateurs d'ateliers, les animateurs de camp de jour, les animateurs de parc, etc.;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De remplacer le titre du poste temporaire à temps partiel de « animateur loisirs à horaire variable » au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par celui de « intervenant en loisirs à horaire variable »; la classification et la description de tâches dudit poste demeurant inchangées.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Myriam Rioux, titulaire actuelle du poste, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD) de même qu'à la directrice des ressources humaines, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-187

**ENGAGEMENT DE MME CINDY CHABOT À TITRE D'AGENTE DE BUREAU TEMPORAIRE, À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite de la procédure de recrutement suivie pour combler le besoin temporaire d'un agent de bureau à temps partiel au Service des finances et de l'approvisionnement;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Madame Cindy Chabot pour combler le besoin temporaire d'un agent de bureau à temps partiel à la Ville de Montmagny, à raison de trois jours par semaine ou selon les besoins de l'employeur, et ce, aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols blancs en vigueur à la Ville de Montmagny; ledit engagement prenant effet le 11 juin 2013.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Cindy Chabot, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (C.S.D) de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-188

**AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC ET INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION DE VÉHICULES SUR CERTAINES PARTIES DE RUES – DIVERSES ACTIVITÉS – ÉTÉ 2013**

CONSIDÉRANT les demandes formulées à la Ville de Montmagny par quelques organismes pour la tenue d'activités sur le domaine public pendant l'été 2013;

CONSIDÉRANT la nécessité d'interdire temporairement le stationnement et/ou la circulation automobile sur certaines parties de rues pour permettre la tenue de ces activités;

Il est proposé M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser l'utilisation du domaine public et interdire temporairement la circulation et le stationnement de véhicules sur les parties de rues suivantes, aux dates et heures ci-après mentionnées, sous peine d'être remorqué au sens de l'article 7 du règlement numéro RM 330-2 relatif au stationnement et ses amendements et sous peine de se voir émettre un constat d'infraction au même titre que l'article 5 dudit règlement, et ce, pour permettre la présentation des activités suivantes, conditionnellement à ce que les organismes concernés assurent l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant les activités et qu'ils mettent en place des dispositions permettant d'effectuer la récupération des matières résiduelles recyclables valorisables pendant la durée de leurs événements respectifs :

	<b>RUES</b>	<b>PÉRIODES</b>	<b>ACTIVITÉS</b>
1.1	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Une partie de l'avenue de la Fabrique (entre les rues St-Louis et St-Jean-Baptiste Est)</li><li>✓ Une partie de la rue St-Jean-Baptiste Est (entre les avenues de la Fabrique et Ste-Marie)</li><li>✓ Une partie de l'avenue de la Gare (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Louis)</li><li>✓ Une partie de la rue St-Thomas (entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire)</li><li>✓ Une partie de la rue St-Louis (entre les avenues de la Fabrique et de la Gare)</li></ul>	Le mercredi 3 juillet 2013 (de 15 h à 22 h)	<b>Critérium de vélo</b>
1.2	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le parc de la Mairie</li></ul>	Le vendredi 5 juillet 2013 (de 13 h à 21 h) (reporté au 6 juillet en cas de pluie)	<b>Coopérative Jeunesse de services P'tit coup de main de Montmagny – Ouverture de la saison 2013</b>
1.3	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Avenue de l'Église, de la rue St-Jean-Baptiste Est à l'entrée du stationnement de l'Hôtel de Ville</li></ul>	Les samedis 6 et 27 juillet et 3 août 2013 (de 13 h à minuit)	<b>Spectacle musical « Les samedis festifs »</b>
		Les jeudi, vendredi, samedi et dimanche 18, 19, 20 et 21 juillet 2013 (de 7 h 00 le 18 juillet à 10 h le 21 juillet)	<b>Examen GTS – Scène fixe</b>
1.4	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Une partie de la rue St-Jean-Baptiste Est (entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire)</li><li>✓ Une partie de l'avenue Ste-Marie (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li><li>✓ Une partie de l'avenue May (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li><li>✓ Une partie de l'avenue de la Gare (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li></ul>	Le mercredi 10 juillet 2013 (de 7 h 30 à 18 h 30)	<b>Vente trottoir</b>  (Comité de revitalisation du centre-ville <i>Vieux-Montmagny</i> )

	RUES	PÉRIODES	ACTIVITÉS
1.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une partie de la rue St-Jean-Baptiste Est (entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue Ste-Marie (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue May (entre les rues et St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue de la Gare (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> </ul>	<p>Les jeudi et vendredi 11 et 12 juillet 2013</p> <p>(de 7 h 30 à 22 h)</p>	<p><b>Vente trottoir</b></p> <p>(Comité de revitalisation du centre-ville <i>Vieux-Montmagny</i>)</p>
1.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une partie de la rue St-Jean-Baptiste Est (entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue Ste-Marie (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue May (entre les rues et St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue de la Gare (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> </ul>	<p>Les samedi et dimanche 13 et 14 juillet 2013 (de 7 h 30 à 18 h 30)</p>	<p><b>Vente trottoir</b></p> <p>(Comité de revitalisation du centre-ville <i>Vieux-Montmagny</i>)</p>
1.7	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avenue de l'Église, de la rue St-Jean-Baptiste Est à l'entrée du stationnement de l'Hôtel de Ville</li> </ul>	<p>Du samedi 13 juillet à 13 h au dimanche 14 juillet 2013 à minuit</p>	<p><b>Spectacle musical le samedi soir 13 juillet et Fête des Français le dimanche soir 14 juillet 2013</b></p> <p>(Comité de revitalisation du centre-ville <i>Vieux-Montmagny</i>)</p>
1.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une partie de la rue St-Jean-Baptiste Est (entre les avenues Ste-Julie et St-Magloire)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue Ste-Marie (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue May (entre les rues St-Thomas et St-Jean-Baptiste Est)</li> <li>✓ Une partie de l'avenue de la Gare (entre les rues St-Jean-Baptiste Est et St-Thomas)</li> </ul>	<p>Les vendredi, samedi et dimanche 30, 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2013 (de 7 h 30 à 23 h)</p>	<p><b>Carrefour Mondial de l'accordéon</b></p>

2. D'autoriser la Société de développement économique de Montmagny à effectuer les démarches, le cas échéant, visant l'obtention d'un permis pour permettre la consommation de boissons alcoolisées pendant la tenue des spectacles musicaux aux dates et heures indiquées au tableau ci-haut, et ce, aux conditions suivantes :

- ✓ utiliser des verres de plastiques
- ✓ identification claire de la délimitation du périmètre devant la scène mobile installée sur l'avenue de l'Église où la consommation sera permise de manière à interdire la consommation hors du périmètre
- ✓ respecter et contrôler ce périmètre autorisé à la consommation de boissons alcoolisées

3. D'autoriser également la Société de développement économique de Montmagny à utiliser le domaine public pour permettre d'appliquer les différents statuts de commandite définis dans son plan de partenariat conçu dans le cadre de l'édition 2013 de l'événement " Un été « Show » à Montmagny ".

4. De transmettre copie de la présente résolution aux organismes concernés, à la Sûreté du Québec, à Les Ambulances Radisson inc., au Comité de revitalisation du centre-ville *Vieux-Montmagny* de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, au directeur du Service de protection contre les incendies et au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-189

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE –  
PRÉSENTATION À MONTMAGNY DU 27<sup>e</sup> COLLOQUE ANNUEL DE  
CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

CONSIDÉRANT que la candidature de la Ville de Montmagny a été retenue pour la tenue du 27<sup>e</sup> colloque annuel du Carrefour action municipale et famille en mai 2015;

CONSIDÉRANT que les modalités et obligations entourant la tenue de cet événement doivent être précisées et clairement établies entre les parties;

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, M. Jean-François Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le protocole d'entente établissant les modalités et obligations entourant la tenue à Montmagny en mai 2015 du 27<sup>e</sup> colloque annuel du Carrefour action municipale et famille.

2. De désigner en conséquence M. Roy comme représentant officiel de la Ville de Montmagny dans le cadre de cet événement, dont au sein du comité du programme du colloque.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Carrefour action municipale et famille de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-190

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEUXIÈME AMENDEMENT À  
L'ENTENTE AVEC NATATION MONTMAGNY INC. - GESTION DES  
ACTIVITÉS AQUATIQUES À LA PISCINE MUNICIPALE GUYLAINE-  
CLOUTIER**

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le deuxième amendement apporté à l'entente conclue avec Natation Montmagny inc., et signée le 21 septembre 2010, établissant les modalités et obligations entourant la gestion par cet organisme des activités aquatiques à la piscine municipale Guylaine-Cloutier, et ce, afin d'y modifier le paiement prévu à l'article 6 concernant le montant lié à son application.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Natation Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-191

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE – SERVICES AUX SINISTRÉS – 2013-2016**

Il est proposé par M. Michel Coulombe

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente avec l'organisme la Croix-Rouge Canadienne établissant les paramètres de collaboration entre les parties relativement à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées à la suite d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, pendant les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Croix-Rouge Canadienne de même qu'au directeur général, à titre de coordonnateur des mesures d'urgence et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-192

**ADJUDICATION DE CONTRAT À WOLSELEY CANADA AU PRIX DE 16 168,19 \$ PLUS TAXES – FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – INFRASTRUCTURES AVENUE MAY, ENTRE LES RUES ST-THOMAS ET ST-LOUIS**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires à la réalisation du projet de réfection des infrastructures de rue sur une partie d'environ 100 mètres linéaires de l'avenue May, soit entre les rues St-Thomas et St-Louis;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 29 mai 2013, quatre fournisseurs ont déposé une offre, soit Wolseley Canada, Réal Huot inc., Emco Corporation et Distribution Brunet inc.;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Wolseley Canada le contrat pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires à la réalisation du projet de réfection des infrastructures de rue sur une partie d'environ 100 mètres linéaires de l'avenue May, soit entre les rues St-Thomas et St-Louis, au montant de seize-mille-cent-soixante-huit dollars et dix-neuf cents (16 168,19 \$), plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appels d'offres, le devis, l'addendum, la soumission de l'adjudicataire de même que la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Wolseley Canada de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-193

#### PROCLAMATION DU MOIS DE LA COURTOISIE – JUIN 2013

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny lance à nouveau cette année sa traditionnelle campagne de courtoisie, destinée non seulement aux usagers de la route, mais aussi à l'ensemble des citoyens et citoyennes afin d'atteindre les principaux objectifs visés, dont ceux de favoriser la cohabitation entre les différents usagers de la route, de lutter contre les comportements irresponsables et dangereux et d'éduquer la population aux différentes dispositions du *Code de la sécurité routière*; le tout afin d'assurer la sécurité de tous;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny s'est associée cette année aux directions des écoles primaires de son territoire pour que cette campagne soit principalement axée sur la sécurité aux abords des zones scolaires en raison des pratiques cavalières constatées près des écoles primaires qui font face à des problématiques de sécurité, car les automobilistes ne ralentissent pas, entrent souvent dans les cours d'école de façon non sécuritaire ou déposent les enfants loin des traverses piétonnières;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De proclamer le mois de juin 2013 comme *Mois de la courtoisie* dans la Ville de Montmagny et d'inviter les usagers de la route, particulièrement les parents des élèves fréquentant les écoles primaires de la municipalité, à redoubler de vigilance aux abords des zones scolaires et à adopter des comportements courtois pour assurer la sécurité de tous les écoliers.

2. De transmettre copie de la présente résolution aux écoles primaires du territoire de la Ville de Montmagny, à la Sûreté du Québec et à Communications régionales Montmagny.

Adoptée

2013-194

**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE M. JEAN-MICHEL BLAIS – AFFICHAGE COMMERCIAL – 119, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST (LOT 2 613 861)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 21 mai 2013, eu égard au projet soumis par M. Jean-Michel Blais visant l'affichage commercial de la boutique de vêtements Jet-8 qu'il opère au 119, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par M. Jean-Michel Blais visant l'affichage commercial de la boutique de vêtements Jet-8 qu'il opère au 119, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny (lot 2 613 861); ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville.*

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Jean-Michel Blais de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-195

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1125 AUTORISANT LE GREFFIER À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION À EFFECTUER DES DÉPENSES PENDANT LA PÉRIODE ÉLECTORALE ET À PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1125 autorisant le greffier à titre de président d'élection à effectuer des dépenses pendant la période électorale et à passer des contrats en conséquence au nom de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 13 mai 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-196

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT REMPLAÇANT L'ARTICLE 7.2.3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1101 RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE, RELATIF À L'ARROSAGE D'UNE NOUVELLE PELOUSE OU D'UN NOUVEL AMÉNAGEMENT**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de remplacer l'article 7.2.3 du règlement numéro 1101 régissant l'utilisation de l'eau potable, relatif à l'arrosage d'une nouvelle pelouse ou d'un nouvel aménagement de manière à prévoir des modalités applicables en période de pénurie d'eau potable.

Adoptée

---  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

---  
**TIRAGE DU RÉCIPIENDAIRE DE L'ÉDITION 2013 DU CONCOURS « ON DÉCORE TA COUR » ORGANISÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

Mme Olga Giroux, membre du Comité consultatif d'embellissement, procède au tirage au sort de la ou du gagnant dans le cadre de ce concours d'une valeur de 2 000 \$. Il s'agit de Mme Audrey Chabot, résidente au 222, avenue Ste-Marguerite à Montmagny.

2013-197

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 3 juin 2013, à 21 h 07.

Adoptée



---

GREFFIER



---

MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013.



---

MAIRE

---

